
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2017**

ORDRE DU JOUR :

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2016 – Budget principal, panneaux photovoltaïques, assainissement
- Budgets primitifs 2017 – Commune, panneaux photovoltaïques, assainissement
- Facturation assainissement collectif - Convention avec la SAUR
- Emploi d'avenir – Période 2017/2020
- Contrats d'acquisition des logiciels métiers – Renouvellement
- Devis pour le forage au terrain de football
- SYDELA – Avenant à la convention relative au groupement de commande électricité
- Modification et révision allégée du PLU – Arrêt des projets pour avis
- Tarif ALSH vacances d'avril 2017
- Composition de la commission Vie scolaire
- Questions diverses

L'an deux mil dix-sept, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de LA CHEVALLERAI, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LEBEAU Jean-Louis 1^{er} adjoint au Maire

Date de convocation : 23 mars 2017

Présents : LEBEAU Jean-Louis, GUILLOSSOU Marie-Claude, CLOUET Jacky, Adjoint au Maire – RENVOIZE Denise, BALLU Jean-Luc, DUPE Fabienne, BLANDIN Fabrice ALO Catherine LANGLAIS Nathalie, DOUCHIN Aurélien, SALMON Céline MEILLOUIN Nathalie, GASNIER Stéphane conseillers municipaux

Absents : CRUAUD Elisabeth Maire (donne procuration à LEBEAU Jean-Louis à l'exception des délibérations relatives au vote des comptes administratifs)

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. BALLU Jean-Luc est désigné secrétaire de séance

M. LEBEAU demande si le compte rendu de la séance du 2 mars 2017 fait l'objet de remarques. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite abordées.

COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL ETABLI PAR LE RECEVEUR – EXERCICE 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières,

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion établi par le trésorier,

Sous la présidence de Mme Denise RENVOIZE, Conseillère municipale la plus âgée

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2016 comme suit

FONCTIONNEMENT

Dépenses totales 2016	1 003 221,34 €
Recettes totales 2016	1 389 544,67 €
Excédent global de fonctionnement	386 323,33 €
Résultat 2015 reporté	+ 175 056,08 €
Résultat de l'exercice – Excédent	+ 211 267,25 €

INVESTISSEMENT

Dépenses totales 2016	447 360,97 €
Recettes totales 2016	348 303,78 €
Deficit global d'investissement	- 99 057,19 €
Résultat 2015 reporté – Déficit	- 77 843,06 €
Résultat de l'exercice – Excédent	- 21 214,13 €
Restes à réaliser en dépenses	34 939,48 €
Restes à réaliser en recettes	101 374,10 €
Solde des RAR – Excédent	+ 66 434,62 €

Résultat cumulé d'investissement – Déficit - 32 622,57 €

Résultat global de clôture cumulé 353 700,76 €

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

AFFECTATION DU RESULTAT CONSTATE – BUDGET GENERAL – EXERCICE 2017

Après avoir approuvé le Compte Administratif établi par l'ordonnateur, le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2016, comme suit :

Résultat global de clôture 2016 : 386 323,33 €

205 000,00 € à l'article 1068 Réserves, Section investissement, recettes

181 323,33 € à l'article 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement, recettes

Le résultat de clôture d'investissement, soit – 99 057,19 €, est reporté en section d'investissement, dépenses, art. 001, du budget de l'exercice 2017.

TAUX D'IMPOSITION 2017

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, reconduit pour 2017 les taux de 2016 :

- | | |
|---|--------|
| ○ Taxe d'Habitation | 33,52% |
| ○ Taxe foncière sur les propriétés bâties | 22,56% |
| ○ Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 89,06% |

BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2017

Après présentation du Budget Primitif pour l'exercice 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement et d'investissement :

Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble :

Chapitre 011	Charges à caractère général	321 920,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	554 450,00 €

Chapitre 014	Atténuation de produits	5 000,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues de fonctionnement	73 000,33 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	242 291,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	17 724,00 €
Chapitre 065	Autres charges de gestion courante	115 544,00 €
Chapitre 066	Charges financières	45 040,00 €
Chapitre 067	Charges exceptionnelles	500,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :		1 375 469,33 €

Chapitre 002	Résultat de Fonctionnement reporté	181 323,33 €
Chapitre 013	Atténuations de charges	8 500,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre – Travaux en régie	10 000,00 €
Chapitre 70	Produits des services	211 601,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	506 712,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	442 823,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	11 100,00 €
Chapitre 76	produits financiers	10,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	3 400,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :		1 375 469,33 €

Section d'Investissement - Vue d'ensemble

DEPENSES

Hors opérations d'équipement

Chapitre 001	Solde d'exécution reporté	99 057,19 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues d'investissement	40 000,00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00 €
Chapitre 16	Emprunts	58 793,00 €
Chapitre 041	Opérations d'ordre	25 322,00 €
TOTAL		223 172,19 €

Opérations d'équipement

Opération 103	Acquisition de terrains	99 288,43 €
Opération 158	Acquisition de signalisation	5 300,00 €
Opération 175	Salle de théâtre	6 141,38 €
Opération 188	Création de voirie et réseau	113 994,26 €
Opération 198	Acquisitions matériels divers atelier	14 850,00 €
Opération 228	Garderie périscolaire – Restaurant municipal	7 929,80 €
Opération 242	Groupe scolaire	7 044,56 €
Opération 243	Grosses réparations sur locatifs	270,00 €
Opération 245	Mairie	7 770,00 €
Opération 249	Acquisition de matériels de voirie	0,00 €
Opération 254	Vestiaires terrain des sports	12 400,00 €
Opération 257	Salle des loisirs	2 000,00 €
Opération 258	Eglise paroissiale	0,00 €
Opération 272	Modification et révision allégée PLU	6 860,00 €

Opération 285	PAVC	31 296,00 €
Opération 287	Extension cimetièrè	0,00 €
Opération 303	Grosses réparations bâtiments divers	38 323,48 €
Opération 304	Aménagement de la Rue de Blain	9 500,00 €
Opération 305	Etude d'aménagement et d'urbanisme	0,00 €
Opération 307	Mini stadium	0,00 €
Opération 308	Travaux d'accessibilité dans les bâtiments	Travaux en régie
Opération 309	Construction d'une salle associative	900,00 €
Opération 310	Réhabilitation logement Rue Traversière + local attenant	157 600,00 €
Opération 311	Etude de faisabilité Restaurant scolaire	18 375,00 €
Total dépenses d'équipement		539 647,91 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 762 820,10 €

RECETTES

Opérations non affectées

Chapitre 001	Résultat reporté	0.00 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	242 291,00 €
Chapitre 024	Produits des cessions	0,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	17 724,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	15 322,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves	260 639,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	2 700,00 €

Total opérations non affectées 538 676,00 €

Opérations d'équipement

Opération 198	Acquisition matériel atelier municipal	6 100,00 €
Opération 243	Grosses réparations sur locatifs	2 173,00 €
Opération 309	Construction d'une salle associative	87 734,00 €
Opération 310	Réhabilitation logements Rue traversière + local attenant	116 670,00 €
Opération 175	Salle de théâtre	11 467,10 €

Total opérations affectées 224 144,10 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 762 820,10 €

COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT ETABLI PAR LE RECEVEUR EXERCICE 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières,

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ASSAINISSEMENT ETABLI PAR LE RECEVEUR EXERCICE 2016

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Mme Denise RENVOIZE, Conseillère municipale la plus âgée,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2016 comme suit

FONCTIONNEMENT

Dépenses totales 2016	70 443,34 €
Recettes totales 2016	143 164,39 €
Excédent global de fonctionnement	+ 72 239,64 €
Résultat 2015 reporté	58 182,44 €
Résultat de l'exercice - Excédent	14 057,20 €

INVESTISSEMENT

Dépenses totales 2016	604 410,34 €
Recettes totales 2016	585 886,11 €
Excédent global d'investissement	- 18 524,23 €
Résultat 2015 reporté – Excédent	256 967,37 €
Résultat de l'exercice – Déficit	- 275 491,60 €
Restes à réaliser en dépenses	26 534,94 €
Restes à réaliser en recettes	239 499,00 €
Solde des RAR – Excédent	212 964,06 €
Résultat cumulé d'investissement – Excédent	194 439,83 €

Résultat global de clôture cumulé	208 497,03 €
--	---------------------

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

AFFECTATION DU RESULTAT CONSTATE – BUDGET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2017

Après avoir approuvé le Compte Administratif établi par l'ordonnateur, le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2016, comme suit :

Excédent global de fonctionnement : + 72 239,64 €

0,00 € à l'article 1068 Réserves, Section investissement, recettes

72 239,64 € à l'article 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement, recettes

Le résultat de clôture d'investissement, soit – 18 524,23 €, est reporté en section d'investissement, dépenses art. 001, du budget de l'exercice 2017.

BUDGET PRIMITIF 2017 – ASSAINISSEMENT

Après présentation du Budget Primitif pour l'exercice 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement et d'investissement :

Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble :

Chapitre 011	Charges à caractère général	62 850,00 €
Chapitre 012	Charges de personnels	4 000,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	0,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues de fonctionnement	3 100,00 €
Chapitre 023	Virement à la section de fonctionnement	57 316,64 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	31 473,00 €
Chapitre 065	Autres charges de gestion courante	500,00 €
Chapitre 066	Charges financières	7 650,00 €
Chapitre 067	Charges exceptionnelles	500,00 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 167 389,64 €

C/002	Résultat de Fonctionnement reporté	72 239,64 €
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	12 050,00 €
Chapitre 70	Produits des services	82 300,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	800,00 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 167 389,64 €

Section d'Investissement - Vue d'ensemble

Chapitre 001	Solde d'exécution reporté	18 524,23 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	12 050,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00 €
Chapitre 16	Emprunts	237 760,00 €
Chapitre 20	Frais d'étude	9 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	35 800,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	111 054,41 €
Total DEPENSES		424 188,64 €

C/001	Excédent antérieur reporté	€
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	57 316,64 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	31 473,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves	92 400,00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	242 999,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes	0,00 €
Total RECETTES		424 188,64 €

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - COMPTE DE GESTION ETABLI PAR LE RECEVEUR – EXERCICE 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières,

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Mme RENVOIZE Denise, Conseillère municipale la plus âgée,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2016 comme suit

FONCTIONNEMENT

Dépenses totales 2016	4 251,45 €
Recettes totales 2016	4 658,27 €
Résultat 2015 reporté - Excédent	151,19 €
Résultat global de l'exercice – Excédent	255,63 €
Résultat de l'exercice – Excédent	406,82 €

INVESTISSEMENT

Dépenses totales 2016	6 344,00 €
Recettes totales 2016	6 487,03 €
Résultat 2015 reporté – Excédent	2 588,58 €
Résultat global d'investissement - Déficit	- 2 445,55 €
Résultat de l'exercice – Excédent	+ 143,03 €

Résultat global de clôture cumulé **549,85 €**

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – BUDGET PRIMITIF 2017

Après présentation du Budget Primitif pour l'exercice 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement et d'investissement :

Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble :

C/ 002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	100,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	3 900,00 €

Chapitre 067	Charges exceptionnelles	550,82 €
Chapitre 069	Impôts sur les bénéficiaires	300,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :		4 850,82 €

C/002	Résultat de fonctionnement reporté	406,82 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	1 344,00 €
Chapitre 70	Produits des services	3 100,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :		4 850,82 €

Section d'Investissement - Vue d'ensemble

Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre section	1 344,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes	2 699,03 €
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 043,03 €

C/001	Résultat d'investissement reporté	143,03 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre section	3 900,00 €
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 043,03 €

CONVENTION AVEC LA SAUR – RECouvreMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

M. le Président expose à l'Assemblée le mode de recouvrement actuel de la redevance assainissement : l'établissement des factures est réalisée en régie et transmis aux redevables en décembre de chaque année par l'intermédiaire de la trésorerie.

Actuellement la collectivité fait face à de nombreux impayés et des difficultés de retrouver les adresses des particuliers ayant quitté la collectivité en cours d'année.

Aussi M. le Président propose au Conseil Municipal de confier à la SAUR le soin de facturer aux redevables concernés les factures relative au service de l'assainissement collectif.

M. le Président expose à l'Assemblée les principales dispositions de la convention.

Dans ce cadre, la redevance assainissement collectif figurerait sur les factures émises pour le service de l'eau potable dans les conditions suivantes :

- Deux factures / an seront établies – La redevance assainissement sera facturée sur les mêmes factures que l'eau potable : l'une en décembre pour l'abonnement du 1^{er} semestre et les consommations réelles (déduction faite de l'acompte), l'autre en juin pour l'abonnement du 2^{ème} semestre et le versement d'un acompte
- Versement du produit de la redevance assainissement le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre, le solde au plus tard le 1^{er} septembre de l'année n +1
- Modalités de rémunération de la SAUR :
 - Pour les foyers raccordés au réseau public de l'eau potable : 3,30 € ht par facture émise
 - Pour les foyers non raccordés au réseau public de l'eau potable : 7,40 € ht par facture émise.

Le coût pour la collectivité s'élève à la somme de 3 305 euros /an (base : 410 foyers dont 6 puits)

Le prix demandé par la SAUR est révisable au 1^{er} janvier de chaque année selon la formule contractuelle définie dans la convention de prestation de service.

La convention est conclue du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2022 date de fin du contrat d'affermage avec le SIAEP de Nort-Sur-Erdre

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** les dispositions de la convention pour la facturation et le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif
- **AUTORISE** M. LEBEAU Jean-Louis à signer ladite convention

POSTE D'AGENT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR

M. le Président expose à l'Assemblée que le contrat conclu avec M. DUCILA Ionut à compter du 1^{er} janvier 2016 a pris fin le 3 février 2017. Aussi il est proposé à l'Assemblée de procéder à un nouveau recrutement pour la période 2017/2020.

Accessibles aux jeunes âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ainsi qu'aux personnes handicapés de moins de 30 ans, les emplois d'avenir visent à fournir une première expérience professionnelle.

Les critères d'accès évoluent en fonction du niveau de diplôme.

Les emplois d'avenir sont ouverts :

- aux jeunes sans diplôme, dès qu'ils ne travaillent pas ni ne suivent une formation ;
- aux jeunes titulaires d'un CAP ou d'un BEP avec des difficultés importantes pour trouver un emploi (au moins 6 mois de recherche d'emploi au cours des 12 derniers mois) ;
- aux jeunes qui ont atteint un niveau allant jusqu'au premier cycle du supérieur avec des difficultés importantes pour trouver un emploi (12 mois de recherche d'emploi au cours des 18 derniers mois), à condition qu'ils résident dans une zone urbaine sensibles (ZUS) ou une zone de revitalisation rurale.

Les emplois d'avenir sont destinés au secteur non-marchand et les collectivités territoriales sont les principaux employeurs concernés. Ils concernent avant tout les activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale.

Le contrat d'avenir prend la forme de contrat unique d'insertion (CUI) à temps plein d'une durée maximale de 3 ans. Pendant cette période maximale, l'Etat s'engage à verser à l'employeur une aide à hauteur de 75% du Smic brut horaire. Cette aide s'accompagne d'une exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Afin de bénéficier de l'aide, la collectivité doit s'engager à accompagner le titulaire de ce contrat et former le jeune en interne ou rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale et ainsi lui faire acquérir une qualification. Un tuteur doit être nommé au sein de la collectivité

A partir du 1^{er} janvier 2013, les actions de formation pourront être assurées par le CNFPT et financées au moyen d'une contribution spécifique sur les rémunérations versées dans le cadre de l'emploi d'avenir (0,5%).

M. LEBEAU propose de créer un poste de travail au sein des services techniques dans le cadre de ce dispositif. Le coût pour la collectivité est évalué à 6 841 €/an

Vu l'article L2121.29 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2012-1189 du 26/10/2012 et les décrets n° 2012-1210 et 1211 du 31/10/2012 portant création d'une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail,

Vu l'arrêté du 31/10/2012 qui fixe le montant de l'aide financière de l'Etat,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** la création d'un poste d'agent technique polyvalent Espaces verts/Voirie et bâtiment à temps complet dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir à durée déterminée pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2017
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir les aides de l'Etat
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif correspondant

TRAVAUX DE FORAGE AU TERRAIN DE FOOTBALL – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

M. le Président expose à l'Assemblée que le puit situé au terrain de football est depuis 2016 bouché. Aussi l'année dernière l'arrosage du terrain de football a été réalisé avec très peu d'eau.

Il est proposé au Conseil Municipal de réaliser des travaux de forage afin de refaire un puit artésien.

M. LEBEAU indique que l'estimation de départ s'est élevée à 8 000 € HT.

Un devis avait été établi pour la fourniture d'une cuve semi-enterrée, compte tenu du coût de la prestation le choix s'est porté sur la réalisation de travaux de forage.

La collectivité a fait venir un sourcier qui a indiqué que la source s'était déplacée.

Les travaux de forage seront réalisés en avril.

M. LEBEAU informe le Conseil Municipal que les travaux d'engazonnement du terrain de football sont repoussés d'un an compte tenu du calendrier des compétitions de l'ESC.

Vu les dispositions de l'article 30 du décret du 25 mars 2016

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de confier la prestation de forage à l'entreprise BONNIER Forage pour un montant de 6 970 € HT
- **AUTORISE** M. LEBEAU Jean-Louis à signer le devis à intervenir

CONTRAT D'ACQUISITION DES LOGICIELS – RENOUELEMENT

M. le Président informe l'Assemblée que le contrat d'acquisition des logiciels métiers avec le prestataire SEGILOG (groupe BERGER-LEVRAULT) arrive à échéance le 30 avril 2017 et propose de procéder à son renouvellement pour une période de 3 ans du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2020.

Logiciels concernés : Logiciels de comptabilité, gestion de la dette, ressources humaines, logiciels de gestion des services à l'enfance, logiciels de facturation, logiciel Etat-civil/Elections/Gestion des salles/Accueil, cadastre.

- Rémunération de la prestation : 2 980 € HT annuellement soit un coût global de 8940 € HT
- Rémunération supplémentaire pour le logiciel de gestion du cadastre (prestation d'intégration des données cadastrales dans le logiciel SEGILOG) à hauteur de 95 € HT par poste – 3 postes soit 285 € HT

Section d'investissement	Section de fonctionnement
2 682 € HT annuel au titre de la cession des droits d'utilisation + 95 € HT/poste	298 € HT annuel au titre de la maintenance et de la formation

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Vu les dispositions de l'article 30 du décret du 25 mars 2016

- **PROCEDE** au renouvellement du contrat d'acquisition des logiciels Métiers de la gamme SEGILOG pour une période de 3 ans à partir du 1^{er} mai 2017 pour un montant total de 9 795 € HT sur la période
- **AUTORISE** M. LEBEAU Jean-Louis à signer le contrat avec SEGILOG

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes électricité jointe en annexe,

Vu la proposition d'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes électricité joint en annexe,

M. le Président

Expose :

Depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Énergie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché.

Dans le cadre de ces dispositions, un groupement de commandes pour l'achat d'électricité a été constitué en juillet 2015.

A ce jour, il apparaît que la convention constitutive nécessite une révision, notamment dans ses conditions d'adhésion. La modification est la suivante : Adhésion au groupement possible à tout moment cependant celle-ci ne prendra effet qu'à compter du lancement d'une future procédure de passation d'un accord-cadre.

- **AUTORISE** M. LEBEAU Jean-Louis à signer l'avenant n°1 la convention constitutive du groupement, dont le texte est joint à la présente Délibération.

PROCEDURES DE REVISION ALLEGEE ET DE MODIFICATION DU PLU – VALIDATION DES ETUDES

M. le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération du 5 février 2016, le conseil municipal avait prescrit la révision allégée du PLU et donner un avis favorable à l'engagement d'une procédure de modification du PLU.

M. LEBEAU rappelle que la procédure de révision allégée porte sur la modification des limites du contour des zones Nh et la modification du PLU vise à définir des Orientations d'aménagement et de programmation sur les zones 1AU du PLU.

M. LEBEAU donne connaissance au Conseil Municipal du résultat des études :

Révision allégée du PLU :

- Les extensions du contour des zones Nh proposées par la commission urbanisme sont restées contenues : chaque extension s'effectuera dans le prolongement de la construction existante et à proximité de la maison d'habitation. Ces extensions de zonages limitées ont pour but d'éviter le mitage agricole. Il est précisé également que le nouveau contour des zones Nh ne concerne en aucune façon des terres agricoles. Ont été intégrés dans la zone Nh les jardins, accès et pelouse des habitations concernées.
- 0,754 hectares ont été inclus dans le zonage Nh et retirés du zonage Aa (Agricole).
- Sont concernés les villages de Sainte Marie (1), Le Chalonge (3), Le Domaine (1), La Hervotière (2), Le Patis Jamet (1), Bissac (2), La Rotte des Bois (1), L'Aulnaie (1), Lavau (1)

La décision de l'autorité environnementale saisit pour une évaluation au titre d'un examen au cas par cas est la suivante : Pas d'évaluation environnementale de ce projet.

Modification du PLU

La commission Urbanisme a retenu les thèmes suivants pour les futures orientations d'aménagement :

- Favoriser la liaison avec les habitats/voiries environnants
- Conserver les arbres et haies existantes pour valoriser un aspect paysager des opérations d'aménagement
- Prendre en compte l'insertion paysagère des futures opérations d'aménagement
- Intégrer des liaisons douces : cheminements piétonniers en tenant compte des cheminements existants

3 zones ont été travaillées par la commission Urbanisme :
Pour mémoire densité prévue au PLH : 20 logements/hectare

- **Zone 1AU a – Cormerais – 1,7 ha :**

Principe de composition urbaine et de programmation :

- Mettre en place une composition urbaine reflétant un tissu bâti de centre Bourg, création de liaisons douces un lien entre ce nouveau quartier et les équipements scolaires, préserver et intégrer la zone humide, accès au site par la Rue de Nantes et la rue des Cormerais.
- Les principes d'aménagement figurant au plan seront opposables aux aménageurs
- Potentiel de 20 logements

- **Zone 1 AU a Nord Ouest rue de La Grigonnais: 0,97 hectares**

Principe de composition urbaine et de programmation :

- Mettre en place une composition urbaine qui assure une transition entre les espaces urbains et agricoles (lots individuels ou maisons mitoyennes), création d'un recul d'urbanisation le long de la Rue de La Grigonnais

(Aménagement paysager le long de la Rue de La Grigonnais à prévoir). Aucun accès sur la rue de la Grigonnais

- Les principes d'aménagement figurant au plan seront opposables aux aménageurs
- Potentiel de 15 logements

- **Zone 1 AU a au Pont – 0,63 hectare**

Principe de composition urbaine et de programmation :

- Mettre en place une composition urbaine de type centre Bourg, zone à densifier, créer des liaisons avec le Centre Bourg, aménagement paysager à intégrer au projet d'aménagement
 - Les principes d'aménagement figurant au plan seront opposables aux aménageurs
- Potentiel de 12 logements

M. LEBEAU indique que compte tenu du transfert de la compétence Aménagement de l'espace à la CCRB à compter du 1^{er} janvier 2017, l'arrêt du projet de révision allégée s'effectuera par délibération du Conseil Communautaire.

Vu l'avis de la commission Urbanisme,

Entendu l'exposé de M. le Président,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **EMET** un avis favorable sur les projets présentés

TARIFS ALSH PRINTEMPS 2017

M. DOUCHIN expose au Conseil Municipal le projet de sortie à « TEPACAP » situé à Savenay durant les vacances de printemps.

Tarif de base :

9 € pour les 3/6 ans, 19 € pour les enfants de + 7 ans – 35 places

35 places seront proposées.

M. DOUCHIN propose de répercuter la moitié du tarif d'entrée aux usages comme suit : **(part fixe de base pour une journée : 4 €)** :

- **Tarif = QF X 0,00730 + 8,50 €**

- Enfants de 3 à 6 ans

(Prix plancher : 12,15 € pour QF < à 500 ; Prix plafond : 20,00 € pour QF > 1575)

– **Tarif = QF X 0,00730 + 13,50 €**

– Enfants de 7 à 12 ans

(Prix plancher : 17,15 € pour QF < à 500 ; Prix plafond : 25 € pour QF > 1575)

M. DOUCHIN propose d'appliquer systématiquement la règle des 50% du coût de la prestation aux usagers. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal qui valide également le tarif proposé.

TARIFS ALSH – SORTIE JOURNEE

M. DOUCHIN propose de modifier comme suit le tarif journée avec sortie à l'ALSH :

Tarif actuel

Tarif plancher	Taux d'effort	Part fixe	Tarif plafond
7,65 €	0,00730	8,00 €	19,50 €

Tarif proposé – Modification du plancher

Tarif plancher	Taux d'effort	Part fixe	Tarif plafond
11,65 €	0,00730	8,00 €	19,50 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

– **VALIDE** le tarif proposé pour les journées avec sortie

REHABILITATION BATIMENT DE LA RUE TRAVERSIERE – CHOIX DU CONTROLEUR TECHNIQUE

M. LEBEAU indique à l'Assemblée qu'il convient de faire le choix d'un contrôleur technique dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment de la Rue Traversière.

Missions demandées :

Mission de base L + S

Missions complémentaires LE + AV + SH + SEI + HAND

Mission VIEL

Le cahier des charges a été adressé à 3 prestataires : Bureau veritas, socotec et qualiconsult

L'offre présentée par Qualiconsult est la moins disante :

- Montant des honoraires de contrôle technique : 2070 € HT + 180 € HT pour l'attestation d'accessibilité
- Montant de 180 € HT pour la prestation VIEL

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** M. LEBEAU Jean-Louis à signer les conventions de contrôle technique avec Qualiconsult pour les montants indiqués ci-dessus soit un coût global pour la prestation de 2 430 € HT

REHABILITATION BATIMENT DE LA RUE TRAVERSIERE – CHOIX DU COORDONNATEUR SPS

M. LEBEAU indique à l'Assemblée qu'il convient de faire le choix d'un coordonnateur SPS dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment de la Rue Traversière.

Le cahier des charges a été adressé à 3 prestataires : Bureau veritas, socotec et qualiconsult

L'offre présentée par Qualiconsult est la moins disante :

- Montant de 1 680 € HT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** M. LEBEAU Jean-Louis à signer la convention de coordination SPS avec Qualiconsult pour le montant indiqué ci-dessus

POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE

Compte rendu effectué par les élus du conseil municipal au conseil communautaire :

- Le budget a été voté lors de la réunion du 15 mars 2017
- Lancement du PLU intercommunal : Des délégués devront être désignés par le conseil municipal pour suivre la démarche

COMPOSITION DE LA COMMISSION VIE SCOLAIRE

M. GASNIER intègre la commission Vie scolaire en qualité de membre.

QUESTIONS DIVERSES

- M. DOUCHIN fait part de la rencontre avec les élus de la commune de Le Gâvre concernant la mise en place d'un conseil municipal des enfants. Une réunion va être organisée après les vacances scolaires de printemps avec les écoles et les associations pour lancer la démarche en septembre 2017.

- Inscription du nom de la commune en Breton : M. GASNIER informe le conseil municipal qu'il a eu une demande en ce sens

- Installation d'un rucher sur la commune par l'UNAPLA : Une convention a été signée avec l'UNAPLA pour la réintroduction de l'abeille noir sur le territoire. 10 ruches ont été installées. Une journée de sensibilisation à destination des écoles va être proposée prochainement par l'UNAPLA.

- M. LEBEAU informe le Conseil Municipal que les travaux d'installation d'une antenne par l'opérateur de téléphonie mobile Orange sont commencés.

La séance est levée à 23h

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : VENDREDI 28 AVRIL 2017 à 20h